

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 141

25 janvier 2011

SOMMAIRE

| Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A. | | Take Up Investments S.A | |
|---------------------------------------|------|---|------|
| | 6763 | Tasco International S.à r.l | 6760 |
| Agence Luxembourgeoise de Protection | | The Company of Design and Project S.àr.l. | |
| Incendie S.àr.l | 6763 | | 6749 |
| S . | 6764 | The Company of Design and Project S.àr.l. | |
| , , | 6762 | • | 6751 |
| Benedetti International S.A | 6749 | TMINE S.A | 6746 |
| DWS Investment S.A | 6746 | Tom Beiler Architectes S.àr.l | 6756 |
| Eliza Investment S. à r.l | 6751 | T.P.I. Toutes Promotions Immobilières | |
| Fiduciaire Accura S.A | 6751 | S.A | 6759 |
| Immat S.à r.l | 6768 | Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l | 6760 |
| Kysa, S.à r.l. | 6768 | Trusters S.A | 6760 |
| Landmark Chemicals International S.A. | | Trusters S.A | 6761 |
| | 6749 | TTC Holdings S.à r.l | 6761 |
| Liquid Capital Group S.à r.l | 6745 | TTC Holdings S.à r.l | 6761 |
| Luxflower SA | 6768 | Twopp S.A | 6756 |
| McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l | 6764 | Twopp S.A.H | 6756 |
| | 6761 | Un Eugénie Brazier S.A | 6761 |
| Morgan Stanley Brunton S.à r.l | 6750 | Vandelys S.A | 6747 |
| | 6750 | Varama Investment S.A | 6747 |
| | 6768 | VF Enterprises S.à r.l | 6747 |
| Ockham Sicav | 6722 | Viera Invest and Finance S.A | 6748 |
| Orly Luxembourg S.A | 6768 | Vins Descombe International S.à r.l | 6762 |
| - | 6750 | Virto Group S.à r.l | 6762 |
| G | 6750 | Vleeshouwers GmbH | 6760 |
| - | 6755 | wap-telecom international S.à r.l | 6763 |
| SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.I | 6755 | Web4 S.A | 6761 |
| | 6746 | Wernelin S.A | 6762 |
| | 6755 | Western Union Luxembourg Holdings 1 | |
| | 6756 | S.à r.l | 6748 |
| | 6764 | Western Union Luxembourg Holdings 2 | |
| • | 6763 | S.à r.l | 6748 |
| - | 6759 | Westland Holding S.A | 6762 |
| | | Wisteria Sàrl | 6763 |



Ockham Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 158.152.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth day of January.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG SA, with registered office at L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, registered at R.C.S. Luxembourg under number B 25.459;

duly represented by Mr Marco Domenico Petronio, director of Securities & Compliance Luxembourg S.A., professionally residing at 11B, Boulevard Joseph II, BP 197, L-2011 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 January 2011.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" which is hereby incorporated:

Title 1. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Corporate name - Form. There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of "Ockham Sicav" (hereinafter the "Company").

The Company is organized under Part I of the Law of 20 th December 2002 on the Undertaking for Collective Investment ("Law of 2002") and the Law of 10 th August 1915 on the Commercial Companies ("Law of 1915").

Art. 2. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activity of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg corporation.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the collective investments of its assets in transferable securities and such other financial asset permitted by the Law of 2002 (the "Law of 20 December 2002")., in order to spread the investment risks and to provide to the investors the benefit of the result of the management of its assets.

Title 2. Capital, Variations of capital, Shares

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by full paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net asset value of the Company, as determined in accordance with these Articles of Incorporation.

The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1.250.000.-). The initial capital is EUR 31,000.-(thirty-one thousand euro) divided into 310 (three hundred and ten) fully paid up shares of no par value. The minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg Law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceed of the issue of each class shall be invested in transferable securities of any kind and other financial assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-fund established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-fund within the meaning of Article 133 of the Law of 20 December 2002 for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-fund. In addition, each Sub-fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-fund.



For the purpose of determining the capital of the Company, the net asset attributable to each class of shares shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the class of shares.

Art. 6. Form of shares. All issued shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholder which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him. The inscription of the Shareholder's name in the Register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholders or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Transfer of Shares between Shareholders or Shareholders and potential Shareholders will not be allowed.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register of Shareholders and the Shareholders' address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, change his address as entered into the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the one has been issued shall become void. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The Company may decide to issue fractional shares with four decimals of a share. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a program hasis

Art. 7. Issue of shares. The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the Net Asset Value per Share of the relevant class as determined in compliance with the Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs an expenses to be incurred by the Company when the proceeds of issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors.

The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days after the relevant Valuation Day.

The Board of Director may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscription, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them. If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fee and commission.

The Company may agree to issue share as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions of the relevant Subfund as described in the sales documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

Art. 8. Redemption of shares. Redemptions are made on the basis of unknown price. Any Shareholder is entitled, at any time and without limitation to have his shares redeemed by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the sales documents for the share and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day, as it determined in accordance with



such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subjects to the provision of Article 12 hereof.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any Shareholder in any share class or Sub-fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of shares in such share class and/or Sub-fund.

Further, if, on any given date, redemption requests pursuant to this article exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue of a specific share class or Sub-fund, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests. The possibility of a deferral of the requests for redemption will be specified in the Prospectus.

Unless otherwise specified in the Prospectus, a Shareholder may not withdraw his request for redemption of shares except in the event of a deferral or a suspension of the calculation of the net asset value. In such events, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension, or, in case of a deferral, before the next deadline for redemption requests as defined in the Prospectus. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the shares on the first applicable Valuation Day.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversions of shares. Subject to the Board of Directors restrictions, any Shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one Sub-fund into shares of another Sub-fund at a price equal to the respective net values of the different Sub-funds' shares. The Board of Directors may set restrictions i.e. as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

Conversions of shares are made on the basis of unknown price.

If as a result of any request for conversion the number of the aggregate net asset value of the shares held by any Shareholder in any class of shares would fall below such number of such value as determined by the Board of Directors, the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Conversion between classes of shares of the same Sub-fund is not allowed.

If investors were to subscribe or own shares of a class for which they do not, or no longer fulfil the conditions, the Board of Directors may convert those shares, free of charge, into those of the most suitable class.

Art. 10. Restrictions on ownership of shares. The Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether of Luxembourg or of a foreign country, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares into the Company by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purpose the Company may:

- a) Decline to issue or register any shares, where it appears to it that such issuance or registration would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and
- b) At any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's share rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by U.S. person; and
 - c) Decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of Shareholders of the Company; and
- d) Where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such Shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of notice, if such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsory redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all shares held by such Shareholder in the following manner:
- (1) The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of such shares, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser. Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the Purchase Notice

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register of Shareholders.



- (2) The price at which each such share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant share class as calculated with respect to the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with article 8 hereof, less any service charge provided therein.
- (3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant share class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and non-matured dividend coupons attached thereto, if any. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-fund relating to the relevant share class or classes. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.
- (4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or on estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. person or any such other person or persons defined as a "U.S. person" under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United Stated Internal Revenue Code of 1986, as mended form time to time.

U.S. person as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Art. 11. Calculation of the net asset value per share. The Net Asset Value of each class of shares within each Sub-fund shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant class or Sub-fund and can be calculated on every banking business day in Luxembourg specified in the Prospectus ("Valuation Day") and is computed, for each Sub-fund, by dividing the net assets of such Sub-fund by the total number of shares issued by the relevant Sub-fund, in accordance with the valuation rules set forth below. If a Valuation Day is a (legal or bank) holiday in Luxembourg, the Valuation Day shall be the next following business day.

The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the Board of Directors shall determine.

If since the time of determination of the net asset value there has been material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interest of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The percentage of the total net asset attributed to each Sub-fund shall be adjusted on the basis of the subscription/ redemption for this Sub-fund as follows: at the time of issue or redemption of shares in any Sub-fund, the corresponding net assets will be increased by the amount received, respectively decreased by the amount paid.

- a. The net assets of the different Sub-funds shall be assessed as follows:
- i. all cash at hand and on deposit, including interest due but not yet received as well as interest accrued on these deposits up to the Valuation Day;
- ii. all bills and demand notes and accounts receivable (including the results of securities sold insofar as the proceeds have not yet been collected);
- iii. all securities, units or shares in undertakings for collective investment, stocks, debt securities, option or subscription rights, financial instruments and other investments and transferable securities owned by the Company;
- iv. all dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Fund is aware of such;
- v. all interest accrued but not yet received and all interest produced until the Valuation Day on securities owned by the Company, unless this interest is included in the principal amount of such assets;
 - vi. the incorporation expenses of the Company, insofar as they have not yet been written off;



- vii. all other assets of whatever kind and nature, including prepaid expenses.
- b. The value of these assets shall be determined as follows:
- i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests declared or due but not yet received shall be deemed to be the full value of such assets, unless it is unlikely that such values be received, in which case the value thereof shall be determined by deducting such amount the Company may consider appropriate to reflect the true value of these assets;
- ii. the valuation of securities and/or financial derivative instruments listed on an official stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public, is based on the last quotation known in Luxembourg on the Valuation Day and, if such security and/or financial derivative instrument is traded on several markets, on the basis of the last available price known on the market considered to be the main market for trading this security and/or financial derivative instrument. If the last available price is not representative, the valuation shall be based on the probable sales value estimated by the Board of Directors with prudence and in good faith;
- iii. securities not listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public shall be assessed on the basis of the probable sales value estimated with prudence and in good faith;
- iv. shares or units in open-ended undertakings for collective investment shall be valued at their last available calculated net asset value, as reported by such undertakings;
- v. the value of each position in each currency, security or derivative instrument based on currencies or interest rates will be determined on the basis of quotations provided by a pricing service selected by the Company. Instruments for which no such quotations are available will be valued on the basis of quotations furnished by dealers or market makers in such instruments selected by the Company; and positions in instruments for which no quotations are available from pricing services, dealers or market makers shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors in its reasonable judgement;
- vi. liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;
- vii. swaps are valued at their fair value based on the underlying securities as well as on the characteristics of the underlying commitments or otherwise in accordance with usual accounting practices;
- viii. all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors. The Board of Directors is authorised to apply other appropriate valuation principles for the assets of the Company and/or the assets of a given Sub-fund if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

Securities expressed in a currency other than the currency of the respective Sub-fund shall be converted into that currency on the basis of the last available exchange rate.

- c. The liabilities of the Company shall include:
- i. all loans, bills matured and accounts due;
- ii. all known liabilities, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of any unpaid dividends declared by the Company);
- iii. all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, in particular those formed for covering potential depreciation on some of the Company 's investments;
- iv. all other liabilities of the Company, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Company's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the formation expenses and those for subsequent amendments to the Articles of Incorporation, fees and expenses payable to the Investment Manager, accountants, Custodian and correspondents and Central Administration, paying agents or other agents and employees of the Company, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance and for the auditing of the Company 's annual reports, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding Shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling expenses of the Directors of the Board of Directors, Directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and redemption prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges. For the valuation of the amount of such liabilities, the Company shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a pro-rata temporis basis;
- v. the assets, liabilities, charges and expenses which are not attributable to a Sub-fund shall be attributed to all the Sub-funds, in equal proportions or as long as justified by the amounts concerned, to the pro-rata of their respective net assets.
- d. Each share of the Company to be redeemed is considered as an issued and existing share until the close of business on the Valuation Day applicable to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company from the close of business on such day and this, until the relevant price is paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received, shall be considered as having been issued as from the



close of business on the Valuation Day of its issue price and such price shall be considered as an amount to be received by the Company until the Company shall have received it.

e. As far as possible, each investment or disinvestment decided by the Company until the Valuation Day shall be taken into account by the Company

Art. 12. Frequency and Temporary suspension of the calculation of the net asset value per share, of the issue and the redemption of shares. With respect to each share class, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus, such day being the Valuation Day, as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or a redemption of shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors is authorised to suspend temporarily the calculation of the net asset value of one or several Sub-funds, as well as the issue, the redemption and the conversion of Shares under the following circumstances:

- a) for any period during which a market or stock exchange which is the main market or stock exchange on which a substantial part of the Company 's investments is listed from time to time, is closed for periods other than regular holidays, or when trading on such markets is subject to major restrictions, or suspended; or
- b) when the political, economic, military, monetary or social situation, or Act of God or beyond the Company's responsibility or control, make the disposal of its assets impossible under reasonable and normal conditions, without being seriously prejudicial to the interests of the Shareholders; or
- c) during any breakdown in communications networks normally used to determine the value of any of the Company's investments or current price on any market or stock exchange; or
- d) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company or in case purchase and sale transactions involving the Company 's assets cannot be effected at normal exchange rates
- e) if the Board of Directors so decides, as soon as a meeting is called during which the dissolution of the Company shall be put forward.
 - f) in the case of a breakdown of the data processing system making the net asset value calculation impossible.
- g) during any period when the calculation of the net asset value per unit or share of a substantial part of undertakings for collective investment in which the Company is investing, is suspended and this suspension has a material impact on the Net Asset Value per Share in a Sub-fund.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interest of Shareholders or in case of applications for redemption exceeding 10% of a Sub-fund's net assets, the Board of Directors of the Company shall reserve the right to determine the share price only after having carried out, as soon as possible, the necessary sales of transferable securities on behalf of the Sub-fund. In such case, outstanding applications for subscription, redemption and conversion shall be treated on the basis of the net asset value thus calculated. Subscribers and Shareholders offering shares for subscriptions, redemption or conversion shall be notified of the suspension of the net asset value calculation. Pending applications for subscription, redemption and conversion may be withdrawn in writing insofar as notification thereon be received by the Company or by any other entity duly appointed by and acting in the name of the Company before the end of suspension.

Pending subscriptions, redemptions and conversions shall be taken into consideration on the first Valuation Day immediately following the end of suspension.

Title 3. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members, who need not to be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting. In the event of a vacancy in the office of director the remaining directors may meet and elect, by a majority vote, a director to temporarily fill the vacant directorship until the next meeting of shareholders.

Art. 14. Board meeting. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not to be a director, who shall write and keep the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meeting of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meeting.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appoints may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not to be directors or Shareholders



of the Company. Unless otherwise stipulated by there Article of Incorporation, the officers shall have the right and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

On a residual basis and for urgent matters, one or more directors may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company with their individual signatures, except in specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented. Resolution of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair in the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

On a residual basis and for urgent matters the Board of Directors could take resolutions in writing. The resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meeting; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the board of directors The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof. All powers not expressly reserved by law or by the present Article of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signatures of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of power and Appointment of investment advisor and/or Investment manager. The Board of Director of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory of the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes and with the respect of the limits set by itself, sub-delegate their powers.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment advisory agreement(s), according to which any company first approved by it will supply the Company with investment advisory services in respect of the investment and reinvestment of the asset of the Company. Such company may not purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract (s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

Furthermore the Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement(s), according to which any company first approved by it will supply the company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of Directors of the Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions that shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations, in particular with the provision of Part I of the Law dated 20 December 2002.



In compliance with the requirements set forth by the Law dated 20 December 2002 and detailed in the Prospectus, in particular as for the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-fund may invest in:

- (i) Transferable securities and money market instruments admitted to an official listing stock exchange;
- (ii) Transferable securities and money market instruments dealt in on another market which is regulated, operates regularly and recognised and open to the public;
 - (iii) Shares or units of other UCIs;
- (iv) Deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
 - (v) Financial derivative instruments;
- (vi) Money market instruments other that those dealt in on a regulated market, if the issue or the issuer of such instruments are themselves regulated for the purpose of protecting investors and savings.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any regulated market, stock exchange or any other regulated market of a State of Europe, being or not member of the European Union ("EU"), of America, Africa, Asia, Australia or Oceania a such notions are defined in the Prospectus.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market, stock exchange or other regulated market and that such admission be secured within one year of issue.

In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU member States being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each Sub-fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net asset attributable to that Sub-fund.

The Board of Directors may decide in relation to each Sub-fund that such Sub-fund may not invest more that 10% of its assets to other UCIs.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) employ techniques and instruments for hedging purposes in the context of the managements of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of interest. No contracts of other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company of firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the company shall contract of otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders. The transactions in conflict of interest will be disclosed in the balance sheet of the Company or in the relevant documents of the Fund/Sub-Funds.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the Custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretions.

Art. 20. Indemnification of directors. The Company and the General Meeting of the Company may indemnify any directors or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, as its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or preceding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé), appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 20 December 2002.



Title 4. General meetings - Financial years - Distribution

Art. 22. Annual general meetings. The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out and ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting of Shareholders will be held in accordance with Luxembourg law at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of April of each year at h. 11:00 am.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Notice of all general meetings will be published in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper to the extent by Luxembourg applicable laws, and in such other newspaper as the Board of Directors shall determine and will be sent to the holders of registered shares by post, fax and email (where available) at least 8 (Eight) days prior to the date of the meeting. Such notice will include the agenda that shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Director may prepare a supplementary agenda.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed on the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The vote on the payment of a dividend on a particular Sub-fund requires a separate majority vote from the meeting of Shareholders of the Sub-fund concerned.

Each share of whatever class entitles the holder thereof to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 23. General meeting of shareholders of a class or of classes of shares. The Shareholders of the class or of classes issued in respect of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-fund.

In addition, the Shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2,3,7,8,9,10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law ant these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the Law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law of 10 August 1915"):

Art. 24. Dissolution and Merger of sub-funds. In the event that for any reason the value of the net assets in any Subfund or class of shares has decreased to or has not reached an amount of the equivalent of EUR 2 million -which is the minimum level for such Sub-fund or class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-fund or class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-fund or class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-fund or class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption in the newspaper(s) that the Board of Directors may determine, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment among, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-fund or class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their



shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Sub-fund or class of shares may, upon proposal from the Board of Directors, redeem all the shares of such Sub-fund or class of shares and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this section, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another Sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-fund") and to re-designate the shares of the Sub-fund concerned as shares of the new Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of Shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the Shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Sub-fund concerned which will decide upon such an amalgamation by resolution taken with no quorum and by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this section or to another Sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the Shareholders of the Sub-fund concerned taken with no quorum and by simple majority of those present or represented and voting at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 25. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 26. Distributions. The general meeting of Shareholders of any Sub-fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

In its distribution policy, the Board of Directors may determine to propose the capitalisation of the income. Nevertheless, if in its opinion, the payment of a dividend could be more profitable to the Shareholders, the Board shall not refrain from proposing such a dividend to the general meeting. This dividend may include, beside the net investment income, the realised and unrealised capital gains, after deduction of realised and unrealised capital losses.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the Register of Shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Subfund relating to the relevant share class or classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title 5. Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 20 December 2002 and the custody agreement.



If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles and only with the consent of the Board of Directors.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital of EUR 1,250,000.-, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide the dissolution by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to a general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital of EUR 1,250,000.-; in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirement and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days as from ascertainment that the share capital has fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and do not need to be Shareholders; the general meeting of Shareholders, shall appoint them and determine their powers and their compensation.

The net proceeds of the liquidation corresponding to each class of shares in each Sub-fund shall be distributed by the liquidator to the holders of shares of the relevant class of shares in the relevant Subfund in portion to their holding of such shares in such class of shares. If the Company is subject to voluntary or compulsory liquidation, the liquidation will be carried out in accordance with the law, which defines the steps to be taken to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also requires all amounts unclaimed by Shareholders at the close of liquidation to be deposited at the Caisse de Consignation. Amounts deposited and not claimed within the legal period of limitation shall be liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law.

- Art. 30. Amendments to the articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"). For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirement shall be as follows: fifty per cent of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a supermajority of two thirds of the Shareholders must be present or represented is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.
- **Art.31.Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.
- **Art. 32. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 20 December 2002, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.
 - 2) The first annual general meeting will be held in April 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG SA, subscribes for 310 (three hundred and ten) shares, resulting in a total payment of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

Evidence of the above payment, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 2,700.-.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sole Shareholder's Resolutions

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

- I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual General Meeting in 2012 which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011:
- 1. Mr Jean-Luc Neyens, born on 24 October 1964 in Arlon (Belgium), Managing Director of Degroof Gestion Institutionnelle-Luxembourg, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2. Mr Riccardo Millich, born on 21 June 1976 in Strasbourg (France), Conseiller of Banque Degroof Luxembourg S.A., professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 3. Mr Massimiliano Cagliero, born on 24 May 1969 in Turin (Italy), Chief Executing Officer of BANKNORD SIM S.P.A., professionally residing at 11, Via S. Redegonda, 20121 Milan (Italy);
- 4. Mr Marco Domenico Petronio, born on 4 June 1974 in Milan, director of Securities & Compliance Luxembourg S.A., professionally residing at 11b, boulevard Joseph II, BP 197, L2011 Luxembourg.
- II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the Annual General Meeting in 2012 which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011:
 - Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - III. The address of the Company is set at 12, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, it signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

BANQUE DEGROOF Luxembourg SA., ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, RCSL B n°25. 459,

dûment représentée par Monsieur Marco Domenico Petronio, administrateur de Securities & Compliance Luxembourg S.A., demeurant professionnellement au 11B, Boulevard Joseph II, BP 197, L-2011 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 5 Janvier 2011.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1 er - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 ^{er} . Dénomination - Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "Ockham Sicav" (ci-après la "Société").

La Société est organisée en vertu de la Partie I de la Loi du 20 Décembre 2002 concernant les organismes de placement collectifs («Loi du 2002») et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi du 10 août 1915").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des ses actifs en valeurs mobilières et autre avoirs financières, tels que prévu par la Loi de 2002 (la «Loi du 20 Décembre 2002»), afin de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.



Titre 2 - Capital - Variations de capital - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément aux présents Statuts.

Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Le capital initial est de EUR 31.000,-(trente un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions entièrement libérées sans mention de valeur. Le capital minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif selon la législation luxembourgeoise.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes Classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs financiers autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment, établi pour la (les) Classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un Compartiment, au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002, correspondant à une Classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable, à concurrence de ses avoirs, que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au Registre des Actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le Registre des Actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. Le transfert des actions entre actionnaires ou entre actionnaires et actionnaires potentielles est interdit.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au Registre des Actions nominatives.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au Registre des Actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, et il pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'un certificat émis par une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur. Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'absence d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions avec quatre décimales pour action. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée.

Art. 7. Emission des actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises. Le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le Prospectus.



Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation applicable (tel que défini dans l'Article 12 ci-dessous) périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration.

Le prix ainsi fixé sera payable endéans une période maximale prévue dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation applicable.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer. Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs mobilières soient compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées. Les frais encourus en raison d'un apport en nature de valeurs mobilières seront à la charge de l'actionnaire effectuant un tel apport.

Art. 8. Rachat d'actions. Le rachat d'actions est fait sur la base d'un prix inconnu. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société de racheter tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et modalités fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable endéans une période maximale telle qu'indiquée dans les documents de vente et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation applicable, conformément à la politique fixée périodiquement par le Conseil d'Administration, à condition toutefois que les certificats d'actions, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Si, par suite d'une demande de rachat d'actions, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'actions ou Compartiment tombait en dessous du nombre ou du montant fixé par le Conseil d'Administration et indiqué dans le Prospectus, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de rachat de toutes les actions détenues par cet actionnaire dans cette classe d'actions et/ou Compartiment.

En outre, si au jour donné, les demandes de rachat faites conformément à cet Article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou Compartiment déterminée, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat sera reporté pendant une période et aux conditions que le Conseil d'Administration estime être dans le meilleur intérêt de la Société.

Lors du prochaine Jour d'Evaluation (s) suivant ce période, les parties non satisfaites de ces demandes de rachat seront traitées prioritairement aux demandes ultérieures. La possibilité d'un renvoi des demandes de rachat sera précisée dans le Prospectus. Sauf indication contraire dans le Prospectus, un actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat des actions, sauf dans le cas d'un renvoi ou une suspension du calcul du Valeur Nette d'Inventaire. Dans tel cas, un retrait ne se sera efficace que si une notification écrite est reçue par la Société avant la fin du période de suspension, ou, en cas d'un renvoi, avant la prochaine date limite pour les demandes de rachat tel que défini dans le Prospectus.

Si la demande de rachat n'est pas retirée, la Société procédera au rachat des actions le premier Jour d'Evaluation. Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion d'actions. Sous réserve des restrictions imposées par le Conseil d'Administration, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'un Compartiment en actions d'une autre Compartiment à un prix égal au Valeur Net d'Inventaire des actions des différents Compartiments.

Le Conseil d'Administration pourra imposer des restrictions notamment quant à la fréquence, aux modalités et aux conditions des conversions et pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Le prix de conversion des actions est fait sur la base d'un prix inconnu.

Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe déterminée en-dessous du nombre ou du montant fixé par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de conversion de toutes les actions de cette classe détenues par cet actionnaire.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre classe a été effectuée, seront annulées.

La conversion entre classe d'actions d'un même Compartiment n'est pas autorisée.

Si les investisseurs ont suscrite ou détiennes des actions d'une catégorie par laquelle ils n'ont pas ou ne remplissent plus les conditions, le Conseil d'Administration peut convertir ces actions, sans frais, dans les actions de la classe la plus appropriée.

Art. 10. Restrictions à la propriété des actions. Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étran-



gère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales). La Société pourra notamment mais sans limitation restreindre la propriété de ses actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article, et à cet effet la Société pourra:

- a) Refuser l'émission ou la registration d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou registration aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et
- b) A tout moment, demander à toute personne figurant au Registre des Actionnaires de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique la propriété économique de ces actions; et
- c) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et
- d) Si la Société constate qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:
- (1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre des Actions nominatives comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre des Actions nominatives.

- (2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (ci-après "prix de rachat") sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, étant entendu que le prix le moins élevé sera retenu, et sera calculé conformément à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.
- (3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée et sera déposé pour paiement à ce propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat et des coupons non échus y relatifs. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs concernant ces actions, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) par l'intermédiaire de la banque après remise effective du ou des certificats, tel qu'indiqué ci-dessus. Toutes sommes payables à un actionnaire en vertu de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment dont relève(nt) la (les) classe(s) d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement toutes mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue de l'exécution de cette réversion.
- (4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt des Etats-Unis d'Amérique sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son situs ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la "Regulation S" promulguée en vertu du "United States Securities Act" de 1933, ou dans le "United States Internal Revenue Code de 1986", tels que modifiés périodiquement.

Le terme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent



ces actions, ni un marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente) de la classe concernée ou du Compartiment concerné et sera déterminée chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg, tel que indiqué dans le Prospectus («Jour d'Evaluation»), en divisant, pour chaque Compartiment, les actifs nets du Compartiment concerné par le nombre d'actions de cette classe en circulation à ce moment, tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. Si le Jour d'Evaluation est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée, tel que décidé par le Conseil d'Administration.

Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, il est intervenu un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe d'actions concernée est négociés ou cotés, , la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

Le pourcentage de l'actif net global attribuable à chaque Compartiment pourra être ajusté sur la base des souscriptions/rachats de ce Compartiment comme suite: au moment de l'émission ou du rachat des actions dans un Compartiment, l'actif net correspondant sera augmenté du montant reçu, respectivement diminué du montant payé.

- a. L'actif net des différents Compartiments sera déterminé de la manière suivante:
- i Les espèces en caisse et en dépôt, y compris les intérêts échus mais pas encore reçus et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Evaluation;
- ii Touts les effets, billets et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente des titres dont le produit n'a pas encore été encaissé);
- iii Toutes les instruments, les parts ou actions des organismes de placement collectif, titres, titres de créance, droits d'option ou de souscription, instruments financiers et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- iv Tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titre dans la mesure où le Fond en avait connaissance;
- v Tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au Jour d'Evaluation par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
 - vi Les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas encore été amortis;
 - vii Tous les autres actifs de quelque nature, y compris les dépenses payées d'avance.
 - b. La valeur des avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- i La valeur de ces espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- ii L'évaluation des titres et/ou des instruments financières dérivés cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le Jour d'Evaluation, et, si ce titre et/ou instrument financier dérivé est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi:
- iii Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;
- iv Les parts ou les actions d'organismes de placement collectifs seront évaluées sur la base de leur dernier valeur nette d'inventaire disponible, tel que communiqué par ces organismes;
- v La valeur de chaque position en chaque devise, titre ou instruments dérivé basé sur des devises ou des taux d'intérêts sera déterminée sur la base des cotations fournies par un service de cotation sélectionnés par la Société. Les instruments pour lesquels ne sont pas disponibles des cotations, seront évalués sur la base des cotations fournies par les vendeurs ou les teneurs de marché de tels instruments sélectionnés par la Société. Les positions dans les instruments pour lesquels aucune cotation n'est disponible de la partie des fournisseur de service, concessionnaires ou teneurs de marché, sera déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration;
- vi Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominal augmentée des intérêts courus ou sur la base de leur coût d'amortissement;



vii Les swaps seront évalués à leur juste valeur, sur base des titres sous-jacents ainsi que sur base des caractéristiques des titres sous-jacents ou autrement en conformité avec les pratiques comptables habituelles;

viii Toutes les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, est autorisé à appliquer d'autres principes d'évaluation appropriés pour les actifs de la Société et/ou pour les actifs d'un Compartiment si les méthodes d'évaluation précités paraissent impossibles ou inappropriées en raison des circonstances extraordinaires ou des événements.

Les titres non exprimés dans la devise de référence du Compartiment concerné seront converties dans la devise de référence du Compartiment au dernier taux de change disponible.

c. Les engagements de la Société comprendront:

i tous les emprunts, effets et dettes actives;

ii toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

iii toutes réserves, autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;

iv tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, les commissions et frais payables aux conseillers en investissements, gestionnaires, comptables, dépositaires et agents correspondants, agents domiciliataires, agents administratifs, agents de transfert, agents payeurs ou autres mandataires et employés de la Société, ainsi qu'aux représentants permanents de la Société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la Société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue des assemblées d'actionnaires et de réunions du Conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais de déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tous autres frais en relation avec la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte pro-rata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

v Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un Compartiment seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

- d. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle.
- e. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au Jour d'Evaluation.

Art. 12. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, des émissions et des Rachats d'actions. La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque classe d'actions ainsi que le prix d'émission, de rachat des actions sera déterminé périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera et tel que spécifié dans le Prospectus, tel jour étant défini comme "Jour d'Evaluation", ainsi que chaque jour pour lequel le Conseil d'Administration approuve le prix d'émission ou de rachat des actions, en conformité avec la loi et les règlements applicables.

Le Conseil d'Administration peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'un Compartiment ou plusieurs Compartiments, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions dans les conditions suivantes:

- a) pendant toute période pendant laquelle un marché ou l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une proportion substantielle des actifs d'un Compartiment est cotée ou négociée, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou
- b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou la Loi de Dieu ou au-delà de la responsabilité et ou du control de la Société, rende la cession de ses actifs impossible dans des conditions raisonnables et normaux, sans porter un grave préjudice aux intérêts des actionnaires; ou
- c) pendant l'interruption des communications normalement utilisées pour déterminer la valeur des investissements de la Société ou des prix courants sur un marchée ou une bourse, ou



- d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent l'exécution des opérations pour le compte de la Société ou quand des opérations de vente et achat des actifs de la Société ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux
- e) Sur décision du Conseil d'Administration, dés convocation d'une assemblée devant statuer sur la dissolution de la Société.
- f) Dans le cas d'une panne du système de traitement de données que rende impossible le calcul du Valeur Nette d'Inventaire.
- h) Pendant toute période où le calcul du Valeur Nette d'Inventaire des actions d'une partie substantielle des organismes de placement collectif dans lesquelles la Société investi, est suspendu et cette suspension a un impact significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire par action d'un Compartiment.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires ou en cas des demandes de rachat supérieure au 10% de l'actif net du Compartiment, le Conseil d'Administration de la Société se réserve le droit de déterminer le prix de l'action seulement après avoir effectué, des que possible, les ventes nécessaires des valeurs mobiliers pour le compte du Compartiment.

Dans ce cas, les souscriptions, demandes de rachat et de conversion en instance d'exécution seront traitées sur base de la Valeur Nette ainsi calculée.

Les souscripteurs et les actionnaires offrant des actions pour l'émission, le rachat ou la conversion seront avisés de la suspension du calcul du Valeur Nette d'Inventaire.

Les souscriptions et demandes de rachat ou de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions, rachats et conversions en suspens seront pris en considération le premier Jour d'Evaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

Titre 3 - Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus pour un mandat de six ans au maximum. Ils sont rééligibles. Les administrateurs seront nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires; celle-ci fixe en outre leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et détiendra les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou les membres du Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous agents dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les agents n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les agents auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration sera faite à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à une telle convocation de l'assentiment écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant aux heures et lieux indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Sur une base résiduelle et pour les questions urgentes, un ou plusieurs administrateurs pourront se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.



Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes participant à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, lors d'une réunion du conseil, pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Sur une base résiduelle et pour les questions urgentes, le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration; chaque administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et conformément à la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Engagement de la société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de pouvoirs et Désignation d'un conseiller en investissement et/ou gestionnaire. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel (desquels) toute société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des conseils en investissement concernant les investissements et les réinvestissements des activités de la Société. Cependant, cette société ne pourra pas acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de conseiller en investissement prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

En outre, la Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel (desquels) toute société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des conseils et recommandations concernant la politique d'investissement de la Société et conformément cette politique. Par ailleurs, cette société pourra, sur une base journalière et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration de la Société, acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de gestion prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans les limites fixées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements applicables, en particulier les dispositions de la Partie I de la Loi du 20 décembre 2002.

En conformité avec les exigences posées par la Loi du 20 décembre 2002 et tel que décrit dans le Prospectus, et plus particulièrement en matière de type de marché sur lesquels les actifs peuvent être achetés, chaque Compartiment peut procéder aux investissements suivants:

- (i) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé;
- (ii) valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire négocies sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;



- (iii) actions ou parts d'autres OPC;
- (iv) dépôts auprès des institutions de crédit, remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois;
 - (v) instruments financiers dérivés;
- (vi) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne.

La Société peut en particulier acheter les actifs mentionnés ci-dessus sur tous les marchés réglementés, toutes les bourses de valeurs d'un autre Etat ou sur tout autre marché réglementé d'un Etat européen, membre ou non de l'Union Européenne ("UE"), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie, telles que ces notions sont décrites dans le Prospectus.

La Société peut aussi investir dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire nouvellement émis, pourvu que l'émission soit effectuée par un organisme dont la demande d'admission sur une liste officielle d'un marché réglementé, d'une bourse de valeur dans un autre Etat ou dans tout autre marché réglementé sera faite et acceptée dans un délai d'une année courant au jour de l'émission.

En conformité avec le principe de la répartition des risques, la Société est autorisé à investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque Compartiment dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, étant entendus que si la Société opte pour la possibilité décrite ci-dessus, il devra conserver, dans l'intérêt de chaque Compartiment correspondant, les actifs appartenant au moins à six émissions différentes. Les actifs appartenant à une émission ne pourront pas excéder 30% du nombre total des actifs nets de ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra décider en relation avec chaque Compartiment que ce Compartiment ne pourra pas investir plus que 10% de ses avoirs dans d'autres OPC.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières et aux instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés dans le cadre d'une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments pour des raisons de couverture de risques dans le cadre d'une gestion de portefeuille de ses actifs et de ses obligations.

Art. 19. Intérêt opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Les transactions auraient un intérêt opposé seront divulguées dans le bilan de la Société ou dans les documents concernés du Fond/Compartiment.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des administrateurs. La Société et l'assemblée générale des actionnaires pourront indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il pourra être partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions, procès ou procédure, il sera finalement condamné pour faute grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 21. Surveillance de la société. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi du 20 décembre 2002.



Titre 4 - Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les avis de toutes assemblées générales seront publiés dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois selon la Loi applicable par le Luxembourg et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration doit déterminer et sera envoyé aux actionnaires des actions nominatives par courrier, fax et email (si disponible) au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée. Cet avis comprendra l'ordre de jour que sera préparé par le Conseil d'Administration, sauf dans le cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre de jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

La voix pour le paiement d'un dividende sur un Compartiment sera faite avec la majorité distincte de l'assemblée des actionnaires du Compartiment concerné.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment. Les actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à cette classe d'actions. Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent participer en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une classe déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre classe, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) classe(s), conformément à l'Article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi du 10 août 1915").

Art. 24. Fermeture et Fusion de compartiments. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment ou une classe d'actions aurait diminué où n'aurait pas atteint jusqu'à un montant de 2 millions de Euros –étant le seuil minimum pour le Compartiment ou la classe d'actions en dessous duquel on ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique, monétaire ou politique ayant un impact sur le Compartiment ou la classe d'actions concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions émise (s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société publiera



un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé dans le journal (aux) que le Conseil d'Administration peut déterminer, indiquant les motifs de ce rachat ainsi que les procédures y relatives.

Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la classe d'actions concerné pourront continuer à demander le rachat (le cas échéant) de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la ou des classe(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions du Compartiment concerné comme actions du nouveau Compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Passé ce délai, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas utilisé cette possibilité, à condition toutefois que, si la fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel («fonds commun de placement») ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, cette décision ne lie que les actionnaires qui sont en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'apport des avoirs et engagement attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment pourra être décidé par l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné, qui pourra décider cette fusion par une résolution prise sans quorum et par la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant à cette assemblée.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires du Compartiment concerné prise avec no quorum et avec la majorité simple des actions présentes ou représentées et votant à ladite assemblée, sauf lorsque cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et unième décembre de la même année.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et suivant proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires des Compartiments déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Dans sa politique de distribution, le Conseil d'Administration peut déterminer de proposer la capitalisation des revenus. Néanmoins, si à son avis, le paiement d'un dividende pourrait être plus rentable pour les actionnaires, le Conseil ne doit pas s'abstenir de proposer un tel dividende à l'assemblée générale des actionnaires. Ce dividende peut inclure, auprès des produits nets des investissements , des plus-values réalisées et non réalisées âpres avoir déduit les pertes en capital réalisées et non réalisées.

Le paiement de toutes distributions aux actionnaires se fera à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions. Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.



Titre 5 - Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "dépositaire").

Le dépositaire aura les pouvoirs et charges prévus par la loi du 20 décembre 2002 et selon le contrat de dépositaire.

Si le dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date à laquelle la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 28. Dissolution de la société. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par le présent Article et seulement avec l'approbation du Conseil d'Administration.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum de 1,250,000 Euros, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum de 1,250,000 Euros; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

Art. 29. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être actionnaires; l'assemblée générale des actionnaires nomme les liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque class d'actions de chaque Compartiment sera distribué par le liquidateur aux détenteurs d'actions nominatives en portion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce class d'actions.

Si la Société est soumis à la liquidation volontaire ou forcé, la liquidation sera effectué selon la loi qui définit les étapes a suivre pour permettre aux actionnaires de participer aux distributions du montant de liquidation et qui exige également que tous les montant pas réclamés par les actionnaires à la fin de la liquidation doivent être consignés auprès de la Caisse de Consignations.

Les montants consignés et qui n'ont pas été réclamées avant l'expiration de la période légale, pourront être renoncés selon la législation Luxembourgeoise.

Art. 30. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi du 10 août 1915").

A toutes fins utiles, ces conditions de quorum et de majorité sont les suivantes: cinquante pour cent des actions émises doivent être présents ou représentés à l'assemblée générale et une majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires présents ou représentés est requise afin d'adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale devra être prorogée et re-convoquée. Il n'y a pas de condition de quorum pour cette deuxième assemblée, sachant que la condition relative à la majorité est inchangée.

- **Art. 31. Déclaration.** Les mots de genre masculin incluent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" incluent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.
- Art. 32. Loi applicable. Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social débutera au jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunira en Avril 2012.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

BANQUE DEGROOF Luxembourg SA souscrit trois cent dix (310) actions, suite au paiement total de trente une mille euros (EUR 31.000,-).

La preuve des paiements ci-dessus décrits, totalisant trente une mille euros (EUR 31.000,-) a été remise au notaire soussigné.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Les dépenses occasionnées par la création de la Société sont estimés approximativement à EUR 2.700,-.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Et aussitôt, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 qui délibèrera sur les comptes clos au 31 décembre 2011:
- 1.- Monsieur Jean-Luc Neyens, né le 24 Octobre 1964 à Arlon (Belgique), administrateur délégué du Degroof Gestion Institutionnelle -Luxembourg, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Riccardo Millich, né le 21 Juin 1976 à Strasbourg (France), conseiller chez Banque Degroof Luxembourg SA, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Massimo Cagliero, né le 24 Mai 1969 à Turin (Italie), chez BANKNORD SIM S.P.A., résidant profession-nellement à 11, Via San Redegonda, 20121 Milan (Italie);
- 4.- Monsieur Marco Domenico Petronio, né le 4 Juin 1974 à Milan administrateur de Securities & Compliance Luxembourg S.A., résidant professionnellement à 11B, Boulevard Joseph II, L-2011 Luxembourg.
- II. Est désignée comme réviseur d'entreprises pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012 qui délibérera sur les comptes clos au 31 décembre 2011:
 - Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
 - III. Le siège de la Société est établi au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivie de sa traduction en français; sur demande des mêmes comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. D. PETRONIO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 janvier 2011, LAC/2011/1189: Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009327/1339.

(110010532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

En date du 22 novembre 2010 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Les mandats de gérants de Marco Weijermans et Robert van 't Hoeft sont convertis en mandats de gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Election de Chris Allen Siepman, né le 9 octobre 1962 à Los Angeles aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le 285 Trinity Road, SW18 3SN Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Election de Gregg Steven Siepman, né le 10 avril 1960 en Californie aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le Unit 3/3 Balls Head Road, Waverton NSW 2060, Australie, au poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A dater du 22 novembre 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Chris Allen Siepman, Gérant A
- Gregg Steven Siepman, Gérant A
- Marco Weijermans, Gérant B
- Robert van 't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Liquid Capital Group S.à r.l. Robert van 't Hoeft *Manager B*

Référence de publication: 2011011220/26.

(110012036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

DWS Corporate Bond Basket 2014

DWS Unternehmensanleihen 2014

DWS High Yield Direkt 2014

DWS Nova Multi Chance I

DWS Nova Multi Chance II

DWS Rendite Spezial Garant II

Die oben genannten Fonds wurden zum 13. Oktober 2010 liquidiert. Die Liquidationsprozesse sind abgeschlossen. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxemburg, im Januar 2011.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2011012406/755/15.

Socamil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.322.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100139267 05 en date du 13/09/2010

Le code postal de l'adresse d'un des Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163906/14.

(100188576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

TMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.243.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100140927 05 en date du 16/09/2010

Le code postal de l'adresse de certains Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163910/15.

(100188571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



Vandelys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au 23 rue des Vollandes CH-1207 Genève le 30 novembre 2010

- 1. la société KRONOS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au Urbanizacion Obarrio 56 E, Edif Enid, Panama, République de Panama, ici représenté par son représentant permanent Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurent au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, Monsieur Jean-François CORDEMANS né le 26/09/1960 à Blankerberge (Belgique) et demeurent au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, Monsieur Vicente CILETTI, né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) et demeurent au 23 rue des Vollandes -1207 Genève, Suisse, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016;
- 2. le transfert du siège social de la société du 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est accepté.
- 3. Le changement du Commissaire aux Comptes actuel, à savoir la société Fin-contrôle S.A. et proposé de conférer le mandat à la société Kohnen & Associés S.àr.l., RCS Luxembourg B-0114190, ayant son siège social situé au 62, Avenue de la Liberté, à L- 1930 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme VANDELYS S.A. Signature Mandataire

Référence de publication: 2010163911/25.

(100188759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100134863 05 en date du 02/09/2010

Il convient de rectifier l'adresser du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010163912/14.

(100188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

VF Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.047.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 24 novembre 2010 entre VF Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 145.045 avec le RCS de Luxembourg et VF Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 79.198 avec le RCS de Luxembourg, 18.469 parts sociales de la société d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune sont transférées à VF Investments S.à r.l.

Suite à la cession de parts sociales susmentionnées, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VF Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 145.045 avec le RCS de Luxembourg, détient 94,031 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune;



- VF Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 79.198 avec le RCS de Luxembourg, détient 18.469 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF Enterprises S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen / Signature

Gérant A / -

Référence de publication: 2010163915/25.

(100188458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.754.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, l'Associé Unique de Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ("la Société"), a pris la résolution suivante:

- De nommer Monsieur Gordon Markell Fluckiger, né le 22 septembre 1959 en Californie, USA, and résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, USA, en qualité de Gérant A de la société avec effet au 8 novembre 2010, pour une durée indéterminée et avec un pouvoir de signature conjointe.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010163918/16.

(100188579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010163916/20.

(100188912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.755.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 décembre 2010

Le 2 décembre 2010, l'Associé Unique de Western Union Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ("la Société"), a pris la résolution suivante:

- De nommer Monsieur Gordon Markell Fluckiger, né le 22 septembre 1959 en Californie, USA, and résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, USA, en qualité de Gérant A de la société avec effet au 8 novembre 2010, pour une durée indéterminée et avec un pouvoir de signature conjointe.



Luxembourg, le 7 décembre 2010. Luxembourg Corporation Company SA Signatures

Référence de publication: 2010163919/16.

(100188575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Landmark Chemicals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.468.

Les comptes annuels rectifiés au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1 er dépôt le 28 Juillet 2010, numéro de dépôt: L10011417104.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er Décembre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010164006/14.

(100189226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Benedetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.988.

Il résulte du procès-verbal du 29 novembre 2010 que l'assemblée générale des actionnaires a pris entre autres les résolutions suivantes:

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Lu-xembourg.

Septième résolution:

L'Assemblée générale prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Davide MURARI, Administrateur, demeurant professionnellement à compter de ce jour au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de Monsieur Mirko LA ROCCA, Administrateur, demeurant professionnellement à compter de ce jour au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164165/18.

(100189260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

The Company of Design and Project S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

Le bilan de clôture au 11 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2010168886/12.

(100195761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164199/18.

(100189241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Schweitzer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.416.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010168856/13.

(100195140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Schweitzer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.416.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S. A. R. L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2010168857/13.

(100195141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 410.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010164201/19.

(100189256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Fiduciaire Accura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg. R.C.S. Luxembourg B 93.675.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010169129/14.

(100196872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

The Company of Design and Project S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2010168887/12.

(100195762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Eliza Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.383.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l.,a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, here represented by its Manager Mr. Eric Gilson, with professional address at 29, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

The appearing party is the sole shareholder of ELIZA INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the denomination of SILESIA 2 S.à r.l. and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 140.383, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg, on 7 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1989, dated 14 August 2008 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary on 30 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2018, dated 28 September 2010 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:



Agenda

- 1. Reduction of the share capital by an amount of ten Euro (EUR 10.-) to bring it from its present amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) to an amount of twelve thousand seven hundred and forty Euro (EUR 12,740.-) through the cancellation of one (1.-) share, whereby the par value of ten Euro (EUR 10,-) per share remains unchanged;
 - 2. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.
 - 3. Confirmation of the two present managers.
 - 4. Appointment of a new manager.
- 5. Subdivision of the managers into two classes Managers A and Managers B and to that effect insertion of a second paragraph in Article 12 of the Articles of Incorporation.
 - 6. Allocation of the managers to the two classes.
- 7. Change of the power of signature of the managers and subsequent amendment of new paragraph 7 of Article 12 of the Articles of Incorporation.
 - 8. Transfer of shares.
 - 9. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the agenda, the sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to reduce the share capital by an amount of ten Euro (EUR 10.-) to bring it from its present amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-) to an amount of twelve thousand seven hundred and forty Euro (EUR 12,740.-) through the cancellation of one (1.-) share of the Company currently held by the Sole Shareholder, with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of ten (10.-) euro.

Following this reduction the one thousand two hundred and seventy-four (1,274) shares are all held by DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.

Second resolution:

Following the preceding resolution, article 6 of the Articles of Incorporation shall now be read as follows:

"Art. 6. The capital is set at twelve thousand seven hundred and forty euro (EUR 12,740,-) divided into one thousand two hundred and seventy-four (1,274) shares of ten euro (EUR 10,-) each."

Third resolution:

The sole shareholder resolves to confirm for an unlimited duration the two present managers, i.e Mr Christian TA-MISIER and Mr Eric GILSON.

Fourth resolution:

The sole shareholder appoints as new manager for an unlimited duration:

Mr Franck RUIMY, Company Director, born on February 6, 1971 in Casablanca (Maroc), residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Fifth resolution:

The three managers are subdivided into two classes Managers A and Managers B in the following manner:

Manager A:

Mr Franck RUIMY, prenamed.

Managers B:

Mr Christian TAMISIER and Mr Eric GILSON.

Sixth resolution:

Following this subdivision, a second paragraph is added in Article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 12. Paragraph 2. The managers are of class A and B."

Seventh resolution:

The sole shareholder resolves to change the power of signature of the managers.

As a consequence new paragraph 7 of Article 12 of the Articles of Incorporation is amended and shall now read as follows:

" Art. 12. New paragraph 7. The company shall be bound by joint signature of a manager A together with a manager B."



Eight resolution:

Hereby DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed, transfers six hundred and thirty-seven (637) shares it owns in the company to BAINBRIDGE II PROPERTIES S.à r.l., with registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, for the price of six thousand three hundred and seventy euro (6,370.-) of which receipt is given in full.

BAINBRIDGE II PROPERTIES S.à r.l., is here represented by

Mr Eric Gilson, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 luxembourg, by virtue of one proxy given in Luxembourg on November 24th, 2010.

The said proxy, signed "ne variatur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This transfer has been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its managers.

Following this transfer the shares are held in the following manner:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the manager of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,;

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric Gilson, demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le comparant est l'Associé Unique de ELIZA INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.383, dont le siège social est sis 29, Avenue Monterey, constituée sous la dénomination de SILESIA 2 S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 août 2008 sous le numéro 1989 (ci-après la «Société»)..

Les statuts ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 septembre 2010 sous le numéro 2018 (ci-après la «Société»)

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Réduction du capital social à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le ramener de son montant actuel de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) à un montant de douze mille sept cent quarante euros (EUR 12.740,-) par l'annulation d'une (1) part sociale, alors que la valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par part sociale reste inchangée.
 - 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
 - 3. Confirmation des deux gérants actuels.
 - 4. Nomination d'un nouveau gérant.
- 5. Sous-division des gérants à deux classes Gérants A et Gérants B et à cet effet ajout d'un deuxième alinéa à l'article 12 des statuts.
 - 6. Affectation des gérants aux deux classes.
- 7. Changement du pouvoir de signature des gérants et modification subséquente du nouvel alinéa 7 de l'article 12 des statuts.
 - 8. Transfert de parts sociales.
 - 9. Divers.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution:

L'Associé Unique décide de réduire le capital social à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le ramener de son montant actuel de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) à un montant de douze mille sept cent quarante euros (EUR 12.740,-) par l'annulation d'une (1) part sociale de la Société détenue actuellement par l'associé unique, avec paiement en espèces à l'associé unique.

Suite à cette réduction les mille deux cent soixante-quatorze (1.274) parts sociales sont toutes détenues par DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille sept cent quarante euros (EUR 12.740.-), et est composé de mille deux cent soixante-quatorze (1.274) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-).»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de confirmer pour une durée illimitée les deux gérants actuels Monsieur Christian TAMISIER et Monsieur Eric GILSON.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Franck RUIMY, Directeur de Société, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Cinquième résolution:

Les trois gérants sont affectés en deux classes Gérants A et Gérants B de la façon suivante:

Gérant A:

Monsieur Franck RUIMY, pré qualifié

Gérants B:

Monsieur Christian TAMISIER et Monsieur Eric GILSON.

Sixième résolution:

Suite à cette affectation, un deuxième alinéa est ajouté à l'article 12 des statuts de la teneur suivante:

"" Art. 12. Alinéa 2. Les gérants sont de classe A et B."

Septième résolution:

L'Associé Unique décide de changer le pouvoir de signature des gérants.

En conséquence, le nouvel alinéa 7 de l'article 12 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" Art. 12. Nouvel alinéa 7. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A, ensemble avec un gérant de classe B."

Huitième résolution:

Par les présentes DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., pré qualifiée, cède six cent trente-sept (637) parts sociales qu'elle détient dans la Société à BAINBRIDGE II PROPERTIES S.à r.l., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, au prix de six mille trois cent soixante-dix euros (6.370,-) ce dont quittance.

BAINBRIDGE II PROPERTIES S.à r.l., est ici représentée par Monsieur Eric Gilson, employé privé, avec adresse professionnelle au 29, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2010.Laquelle procuration, après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par son gérant. Suite à ces transferts les parts sont détenues de la manière suivante:

| 1) DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., pré qualifiée, six cent trente-sept parts sociales | 637 |
|--|-------|
| 2) BAINBRIDGE II PROPERTIES S.à r.l., pré qualifiée, six cent trente-sept parts sociales | 637 |
| Total: mille deux cent soixante-quatorze parts sociales | 1.274 |

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: E. Gilson et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53805 Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163564/185.

(100189279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.567.

La Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 janvier 2009, numéro 53.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010168863/13.

(100195673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.007.

La Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 octobre 2009, numéro 2558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGAM AI KANTARA Co.I. S.à r.I.

Signature

Référence de publication: 2010168864/13.

(100195674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Take Up Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168890/9.

(100196005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Sodetour S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.147.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SODETOUR S.àr.l.

Denise FABRY / Jean-François FABRY

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010168871/13.

(100195753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Sopex International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.014.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168873/10.

(100195027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Tom Beiler Architectes S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 79.788.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168894/12.

(100195492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Twopp S.A., Société Anonyme, (anc. Twopp S.A.H.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 56.645.

Im Jahre zweitausendzehn,

am achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtswohnsitze zu Sassenheim (Luxemburg),

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft "TWOPP S.A.H.", eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 56645), gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 24. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 8 vom 10. Januar 1997, (hiernach kurz "die Gesellschaft" genannt).

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt auf Grund einer außerordentlichen Generalversammlung aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. November 2005, welche im Mémorial C Nummer 546 vom 15. März 2006, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Nicolas WEBER, comptable, geschäftsansässig in Luxemburg. Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, geschäftsansässig in Beles (Großherzogtum Luxemburg).

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Guy LANNERS, expert-comptable, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

- 1. Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft gemeinschaftlichen Rechts.
- 2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:



" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in-oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar-und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern."

- 3.- Abänderung des Artikels 1, Absatz eins der Satzung wie folgt: "Es besteht eine Gesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft und unter de Bezeichnung ""TWOPP S.A."."
 - 4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- "Art. 5. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.,

- 5. Abänderung von Artikel 6 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- " Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt."

- 6. Abänderung von Artikel 8 der Satzung durch einfache Streichung seines zweiten und letzten Satzes.
- II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.



Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

- III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.
- IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die sofortige Umwandlung der Gesellschaft in eine gemeinrechtliche Beteilungsgesellschaft ("soparfi").

Zweiter Beschluß

Demzufolge beschließt die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre die sofortige Abänderung von Artikel ZWEI (2) der Satzung in neuen folgenden Wortlaut:

Art. 2. "Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar-und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern."

Dritter Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den ersten Absatz von Artikel EINS (1) der Satzung abzuändern welcher nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 1. (Erster Absatz). "Es besteht eine Gesellschaft unter der Form einer Aktiengesellschaft und unter de Bezeichnung ""TWOPP S.A."."

Vierter Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließtArtikel FÜNF (5) der Satzung abzuändern welcher nun folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 5. "Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. "

Fünfter Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt Artikel SECHS (6) der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 6. "Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.



Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder privatschriftliche Vollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt."

Sechster Beschluß

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt Artikel 8 der Satzung abzuändern durch einfache Streichung seines zweiten und letzten Satzes.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.N. WEBER, B.D. KLAPP, G. LANNERS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. November 2010. Relation: EAC/2010/14354. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163776/170.

(100189385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Sudring Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168879/10.

(100195028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168883/11.

(100195161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Swisstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 55.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168880/10.

(100195667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Tasco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.309.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Tasco International S. a r.l.

Signature

Référence de publication: 2010168891/13.

(100195300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.937.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168896/12.

(100195493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Trusters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.435.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168897/10.

(100195691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Vleeshouwers GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168906/9.

(100195202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Trusters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.435.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168898/10.

(100195692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168900/10.

(100195295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

TTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168901/10.

(100195782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Un Eugénie Brazier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010168903/13.

(100195100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Web4 S.A., Société Anonyme, (anc. Mobile Signal S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.478.

Le bilan arrêté au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

Référence de publication: 2010168918/11.

Signature.

(100195458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.



Vins Descombe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.147.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010168904/10.

(100195661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Virto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 131.620.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincere et conforme

Virto Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010168905/13.

(100195064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Wernelin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.803.

Les comptes annuels au 31 MAI 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168919/10.

(100195029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Westland Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168921/10.

(100195030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Anjos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 89.101.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ANJOS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010168972/13.

(100196432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.



Wisteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg B 112.542.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168923/12.

(100195293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

wap-telecom international S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 146.353.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168938/10.

(100196565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.374.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168939/10.

(100196550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

A.L.P.I. S.à r.I., Agence Luxembourgeoise de Protection Incendie S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 86.173.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agence Luxembourgeoise Incendie S.àr.l.

Référence de publication: 2010168942/10.

(100196689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Spareshell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.651.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour: SPARESHELL S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010169768/15.

(100195371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Alven Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 137.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168945/10.

(100196108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Spareshell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.651.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour: SPARESHELL S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010169769/15.

(100195372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.074.

In the year two thousand and ten, on the second December;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg register for commerce and companies under number B 150.329,

here duly represented by Mr. Christopher Phillip KNIGHT and Mr. Jacob MUDDE.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, has been incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 26 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:
- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its representatives, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and therefore to amend article 3 of the articles of association, in order to give it the following wording:



" 3. Art. 3. Object.

- 3.1 The Company may, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
- 3.2 The Company may make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
- 3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; and
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.
- 3.5 The Company may create, publish, print, market and distribute books, magazines, journals and other written or electronic materials by all means and media (including, without limitation, online and electronic distribution) and collect, create and use financial information to create financial data products, carry out related research and analysis, and publish, print, market and distribute by all means and media (including, without limitation, online and electronic distribution) such information, products, research and analysis and conduct any commercial, industrial or financial operations that may in any way contribute directly or indirectly to such purpose. The Company shall manage the strategic decision-making related to the foregoing business, including as necessary the acquisition of inventory and the pricing of its products and services.
 - 3.6 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to re-classify the current managers of the Company as follows:

- 1) as A manager of the Company for an undetermined period:
- Mrs. Etha PAUL, born on 17 September 1970 in Duisburg, residing professionally at Main Tower, Neue Mainzer Strasse 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Germany; and
 - 2) as B managers of the Company for an undetermined period:
- Mr. Christopher Phillip KNIGHT, born on 28 February 1969 in Cambridge, United Kingdom, residing professionally at McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;
- Mr. Paul James SANSOM, born on 12 September 1966 in Southall, United Kingdom, residing professionally at Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, United Kingdom;
- Mrs. Elizabeth O'MELIA, born on 9 November 1965 in New Jersey, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;
- Mr. Peter SCHESCHUK, born on 25 November 1953 in New York, U.S.A., residing professionally at 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A;
- Mr. Martinus C.J. WEIJERMANS, born on 26 August 1970 in Gravenhage, the Netherlands, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Jacob MUDDE, born on 14 October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said persons have signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-18.55, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 662.630.000,- immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 150.329,

ici dûment représentée par Monsieur Christopher Phillip KNIGHT et Monsieur Jacob MUDDE.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "McGraw-Hill (Luxembourg) S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par ses représentants, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" 3. Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société peut aussi acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.
- 3.2 La Société pourra effectuer des investissements, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante: et
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.



- 3.5 La Société peut créer, la publier, imprimer, commercialiser et distribuer des livres, magazines, journaux et tous autres matériels écrits ou électroniques par toutes méthodes et moyens de communication (comprenant, sans restriction, la distribution en ligne et électronique) et recueillir, créer et utiliser des informations financières pour créer des produits de données financières, effectuer des recherches et analyses associées, et publier, imprimer, commercialiser et distribuer par toutes méthodes et moyens de communication (comprenant, sans restriction, la distribution en ligne et électronique) de telles informations, produits, recherches et analyses et d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La Société administrera la prise des décisions stratégiques concernant l'objet social décrit ci-dessus, y compris, lorsque c'est nécessaire, l'acquisition des inventaires et l'établissement des prix de ses produits et services.
- 3.6 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Deuxième résolution

- L'Associé Unique décide de re-classifier les Gérants actuels de la Société comme suit:
- 1) en tant que gérant A de la Société pour une période indéterminée:
- Madame Etha PAUL, née le 17 septembre 1970 à Duisburg, résidant professionnellement à Main Tower, Neue Mainzer Strasse 52-58, Floor 30, Frankfurt 60311, Allemagne; et
 - 2) en tant que gérants B de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Christopher Phillip KNIGHT, né le 28 février 1969 à Cambridge, Royaume-Uni, résidant professionnellement à McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;
- Monsieur Paul James SANSOM, né le 12 septembre 1966 à Southall, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni;
- Madame Elizabeth O'MELIA, née le 9 novembre 1965 à New Jersey, U.S.A., résidant professionnellement à 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.;
- Monsieur Peter SCHESCHUK, né le 25 novembre 1953 à New York, U.S.A., résidant professionnellement au 1221 Avenue of the Americas, Floor 48, New York, NY 10020-1095, U.S.A.
- Monsieur Martinus C.J. WEIJERMANS, né le 26 août 1970 à Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Jacob MUDDE, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. P. KNIGHT, J. MUDDE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163676/181.

(100189396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.



Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174200/10.

(100198580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Nordstad Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174199/10.

(100198598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Luxflower SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 93.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2010174191/14.

(100197594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174190/10.

(100198589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Immat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 49.

R.C.S. Luxembourg B 87.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174189/10.

(100198542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck